

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [rosalie-grondin-cssphares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/4f95e905d2f1ba1a87c878f3)  
<https://www.cadre21.org/membres/4f95e905d2f1ba1a87c878f3>

Date d'obtention : 2025-05-09 18:56:46

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un protocole d'intervention qui permet une prise en charge rapide de la situation et qui mise sur le partenariat.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai outillée et soutenue pour intervenir auprès des élèves impliqués, en comprenant bien mon rôle et ses limites.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne fouillerai aucun téléphone de façon à ne pas voir les dites photos.